



PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'EPREUVE ECRITE

(Document à conserver par les candidats)

Sélection d'entrée à l'IRTS
Règlement d'admission 2016-2017
Entrée en septembre 2017
Sur le site de Montpellier

Préparation au diplôme d'état de
Conseiller en
Economie
Sociale et Familiale

I / Inscription

Ouverte : du 1^{er} février 2017 au 9 mai 2017

En ligne : www.faire-ess.fr

Frais : 100€

Modalités :

Etape 1 : S'inscrire en ligne sur notre site Internet : www.faire-ess.fr

Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais d'inscription à l'épreuve écrite **jusqu'au 8 mai 2016 (date limite)**.

Etape 3 : Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement et votre numéro de dossier

ATTENTION !

LOGIN ET MOT DE PASSE VOUS PERMETTRONT DE SUIVRE LE DEROULEMENT DE LA SELECTION.

Ils sont votre moyen d'information. Vous ne recevez aucune convocation papier, ni aucun mail !

ATTENTION :

1. **Tiers-temps** : (au titre d'un handicap reconnu).

Vous pouvez bénéficier d'un tiers-temps, **vous devez impérativement nous le signaler en adressant un courrier au moment de l'inscription au secrétariat de la cellule sélection, puis nous fournir les pièces justificatives. Sans celles-ci nous ne pourrions pas répondre à votre demande.**

2. **EN CAS DE DESISTEMENT** : L'IRTS REMBOURSE LA MOITIE DU VERSEMENT, SI LE DESISTEMENT EST MOTIVÉ POUR UNE CIRCONSTANCE GRAVE

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE UNE SEMAINE AVANT LES EPREUVES, NI EN CAS D'ABSENCE AUX EPREUVES.

CONDITIONS REGLEMENTAIRES

LISTE DES DIPLOMES OUVRANT DROIT À LA FORMATION POUR LE DECESF

- Brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale » (BTS ESF) ;
- Diplôme universitaire de technologie « carrières sociales » (DUT CS) ;
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur jeune enfant (DE EJE).

DEMARCHE SPECIFIQUE A L'IRTS

**Candidats en cours d'emploi ou en projet de cours d'emploi (formation financée par l'employeur)
Et/ou candidats titulaires des diplômes ci-dessous prenez contact**

- Diplôme universitaire de technologie « carrières sociales » (DUT CS) ;
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur jeune enfant (DE EJE).

Avant votre inscription prenez contact avec le secrétariat SISSAB :
tél 04.67.07.82.79 ou myriam.donzel@irts-lr.fr

II / Admissibilité –

Epreuve écrite obligatoire pour les titulaires du BTS ESF ou DUT Carrières Sociales ou pour les étudiants préparant les mêmes diplômes.

Consultez régulièrement votre dossier sur internet (à l'aide de mon mot de passe) pour vérifier que vous êtes bien inscrit(e) à l'épreuve écrite prévue le **23 mai 2017 après midi date unique de sélection** qui, en cas d'absence, ne pourra être reconduite.

Une épreuve écrite (3 heures) : analyse et réflexion à partir d'un texte. Notée sur 20

Sont admissibles : les candidats ayant obtenu au moins 10 points sur 20.
Validité de l'admission : Cette admissibilité est valable uniquement pour l'année en cours

Les titulaires des diplômes de travail social ci-dessous sont exemptés de l'épreuve écrite.

- *Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS)*
- *Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES)*
- *Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS)*
- *Diplôme d'Etat d'éducateur jeunes enfants (DE EJE)*

III / Admission Epreuve Orale

Début juin (les dates précises d'ouverture du téléchargement du dossier seront mises en ligne sur le site) Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites ou les candidats titulaire des diplômes (DEASS – DEEJE – DEES – DETS) doivent télécharger, remplir le dossier d'admission et y joindre les pièces complémentaires :

Le dossier

✚ Remplir tous les feuillets

- 2 photos avec vos noms et prénoms au dos
- Fiche de candidature
- Fiche récapitulative des titres obtenus
- Curriculum vitae *Veillez coller l'une de vos photos à l'emplacement prévu*
- Lettre de motivation
- Si vous êtes en situation d'emploi : (remplir en plus le feuillet qui vous concerne)

✚ Joindre toutes les pièces demandées

- Certificat de scolarité pour les élèves en BTS ESF (année scolaire en cours) ou carte étudiant
- Copie des bulletins scolaires des classes de première et deuxième année en BTS ESF.
- Copies de vos diplômes (BTS ESF, DEUG, Licence) ou formations complémentaires mentionnées dans le CV (BAFA, AFPS...)
- OU la copie de votre diplôme ayant permis votre accès direct à l'oral (DEES – DEASS – DEETS – DEEJE)
- 2 photos (mettre votre nom au dos)
- Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille.
- Copie de la carte de résident en cours de validité, pour les personnes étrangères (*hors Union Européenne*).

- | |
|--|
| ▪ Un chèque bancaire ou mandat postal de 120 euros à l'ordre de l'I.R.T.S. |
|--|

✚ Ordonner le dossier

- Suivre la numérotation des feuillets
- Mettre, en dernier, les pièces complémentaires.
- Placer l'ensemble des pièces dans une pochette plastifiée perforée.

Retourner le dossier complet à la date indiquée lors de la publication des résultats aux épreuves écrites sur le site (cachet de la poste faisant foi) à :

INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL,
1011 rue du Pont de Lavérune CS 70022,
34 077 MONTPELLIER Cedex 3
A l'attention de Myriam DONZEL

L'épreuve orale d'admission : vendredi 23 juin 2017 matin

Epreuve orale	Objectifs	Notation
Entretien individuel. Durée : 20 à 30 mn.	Cet entretien vise à repérer comment le projet de formation du candidat s'inscrit dans son cursus personnel et/ou professionnel antérieur. Evaluation chez le candidat de ses capacités à l'ouverture d'esprit, à la communication, à l'analyse et à la distanciation, à se projeter et à entrer dans une dynamique de formation.	Sur 20

En cas de désistement : même règle de remboursement que pour les épreuves écrites.

La décision d'admission : Elle est prononcée par une commission d'admission composée de formateurs et professionnels. Elle est présidée par le Responsable du pôle. Chaque année le nombre d'étudiants admis est en fonction du nombre de places disponibles dans la filière CESF.

Une liste complémentaire est établie.

Les candidats sont avisés individuellement par écrit des décisions de la commission.

Les résultats aux épreuves ne sont valables que pour la rentrée scolaire suivant le processus de sélection sauf dérogation exceptionnelle d'un an accordée en cas de force majeure par le Directeur de l'I.R.T.S.

Les candidats non admis ou non entrés en formation doivent reprendre l'ensemble du processus d'admission s'ils déposent une nouvelle candidature.

Les frais d'inscription et de scolarité : pour l'année 2017-2018 sont de **440 euros**.

Pour les personnes en situation d'emploi ou prises en charge par d'autres dispositifs, le coût pédagogique est de 6 210 euros.

Eléments relatifs aux études : Les déplacements et frais d'hébergement pendant les stages sont à la charge des stagiaires.

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses du Conseil Régional (sous conditions de ressources).

Récapitulatif de la candidature à l'admission

1. Inscription	
A partir du 1 ^{er} février 2017	Inscription et paiement sur le site internet de l'IRTS : www.faire-ess.fr
9 mai 2017	Clôture des inscriptions

2. Admissibilité (épreuve écrite) diplômes concernés BTS ESF et DUT CS	
Début mai 2017	Je consulte mon dossier Internet (avec mon login et mon mot de passe). La date, l'heure et la salle seront indiquées dans mon dossier et les épreuves se dérouleront à Montpellier . Je ne recevrai aucune convocation papier, ni mail de la part de l'IRTS . Je peux aussi consulter le site pour vérifier ces informations à la rubrique « actualités » (page d'accueil /menu déroulant).
Mardi 23 mai 2017 Après midi	Epreuve écrite à l'I.R.T.S. (une ½ journée)
Fin mai 2017	L'I.R.T.S. corrige l'épreuve écrite, communique les résultats et convoque des candidats aux épreuves orales d'admission. Ces candidats ont un dossier à remplir et à retourner à l'IRTS avant la date limite fixée.

3. Admission (épreuve orale)	
Candidats issus de l'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite ayant obtenu au moins 10/20 à l'écrit)	
Jusqu'au 15 juin 2017	Télécharger le dossier d'oral et le renvoyer complet à l'IRTS Fournir toutes les pièces justificatives nécessaires aux épreuves d'admission. L'IRTS vérifie les dossiers. Tout dossier incomplet annulerait l'admissibilité du candidat
Candidats titulaires d'un diplôme de travail social (DEES, DEASS, DEETS, DEEJE)	
Du 11 avril au 9 juin 2017 Retour du dossier dernier délai le 15 juin 2017	Téléchargement du dossier oral sur le site internet : www.faire-ess.fr
Vendredi 23 juin 2016 Le matin	Epreuve orale pour tous les candidats le matin
Fin juin 2017	L'I.R.T.S. traite les résultats de l'épreuve orale. L'I.R.T.S. soumet les résultats à la commission d'admission qui arrête la liste des admis et la liste complémentaire.
Mardi 4 Juillet 2017 Après-midi	Les admis confirment leur inscription et leur présence à une demi-journée de pré-rentrée la liste complémentaire évolue au rythme des désistements.
Début Septembre 2017	Rentrée des étudiants admis en formation